

Le mercredi 16 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 45

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 15 juin 1999. Le rapport est déposé, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. FAURSCHOU, M^{me} BARRETT ainsi que MM. LAURENDEAU, JENNISSIN et EVANS (Brandon-Est) font des déclarations de députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le mercredi 16 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu de procéder à l'examen de la proposition n° 18, présentée par la députée de Swan River, pendant les deux heures de matinée consacrées aux affaires émanant des députés, le jeudi 17 juin 1999.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que la durée maximale des interventions sera réduite à 10 minutes pour le jeudi 17 juin 1999.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le jeudi 17 juin 1999, de procéder à la mise aux voix de la proposition n° 18 à 11 h 45.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le mercredi 16 juin 1999, le budget du ministère du Développement rural soit examiné à l'Assemblée et que celui du ministère de la Consommation et des Corporations soit examiné à la salle 255 une fois terminé l'examen du budget réservé au Sport.

Le mercredi 16 juin 1999

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise Dacquay